



Prélèvement sanguin pour test d'alcoolémie

Par **daniel77**, le **21/12/2008 à 18:53**

mon fils a eu 1 accident de voiture (il est seul impliqué et unique victime), la gendarmerie a pratiqué un controle d'alcoolémie au moyen de l'éthylotest, ce controle est semble t'il positif, transporté à l'hopital de Meaux pour examens mon fils a été soumis au prélèvement sanguin obligatoire (2 flacons) qui a été transporté à l'hopital de LAGNY/MARNE pour analyse. l'agent de Lagny qui a procédé à l'analyse a fait tomber le 1er tube (qui s'est brisé) et s'est coupé avec les débris, cette personne à téléphoné à l'hopital de MEAUX pour demander si mon fils acceptait 1 prélèvement pour test du VIH. ce prélèvement a été réalisé et analysé à Meaux. A Lagny l'agent a effectué le controle d'alcoolémie a partir du contenu du 2ème tube, ce qui fait qu'il ne reste pas de tube pour une éventuelle contre expertise. Est ce légal ou peut t'on contester la procédure si le test est positif ?

Par **citoyenalpha**, le **24/12/2008 à 17:30**

BonjourrrrrnVous pouvez contester l'analyse sanguine effectuée et demander une contre expertise. rnFaîtes part au procureur de votre contestation des résultats de l'analyse. rnrrrrnRestant à votre disposition.